

AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **le Compte communal 2020** a été voté par le Conseil communal en séance publique du 25 mars 2021.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le Compte communal 2020 et la décision l'arrétant sont déposés à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, sur rendez-vous. La délibération du Conseil communal est également affichée aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **26 MARS 2021**

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,


Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,


Marc BOLLAND